

L'Adresse—M. Brewin

aider le tiers-monde à faire des études de marché et à établir d'autres méthodes d'expansion du commerce. Si l'industrie de notre pays est désorganisée, il faut adopter des lois en vue d'ajuster l'aide accordée aux pays concernés.

Nous passons maintenant à la question du Vietnam. Comme la plupart des députés le savent ce pays subit actuellement sur le plan humain une dure épreuve d'une ampleur incroyable qui dépasse en souffrances et en cruautés tout ce qui peut exister ailleurs dans le monde. Il existe des preuves flagrantes qu'un nombre imposant de prisonniers politiques—à vrai dire plus de 100,000—ont été soumis à une détention continue, à des traitements inhumains, à la torture. La Chambre a entendu le récit d'une foule de témoins sérieux, des Anglais, des Américains, des Canadiens et des Français. Nous avons parlé à ceux qui ont vu ces prisonniers et qui ont entendu leurs récits. Nous avons vu des films saisissants et authentiques qui montraient des jeunes gens devenus infirmes à cause de mauvais traitements infligés en prison.

Un bon nombre d'entre eux n'ont commis aucune faute si ce n'est chercher à faire la paix entre les factions guerrières du Vietnam. Ils n'appuient ni le présent régime, ni le GRP ni les Communistes. Ils ne sont coupables que de professer le neutralisme et d'espérer la réconciliation. Ils ont éveillé la conscience de bien des Canadiens. La plupart des députés—et si le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) était présent, il en conviendrait j'en suis sûr—ont reçu des lettres nombreuses et spontanées à ce sujet. Des députés et des sénateurs des trois grands partis à la Chambre—la plupart ou un grand nombre étant membres du comité des affaires extérieures ont présenté un mémoire au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Ils incitent le Canada à prendre l'initiative de porter la question à l'attention de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies pour que celle-ci fasse enquête.

Nous avons fourni amplement de preuves juridiques pour indiquer qu'en matière de droit international c'est l'attitude qu'il convient d'adopter car elle s'accorde avec les précédents. Le ministre nous a encouragés en manifestant à l'égard de cette question un vif intérêt et il nous a promis de lui donner toute la considération possible mais jusqu'à maintenant il ne nous a pas apporté de réponse. Nous croyons comprendre qu'il a consulté d'autres pays qui pensent comme nous. Nos propres enquêtes restreintes ont révélé que les ministres des Affaires étrangères des Pays-Bas et de l'Italie, le premier ministre de la Suède, les secrétaires parlementaires des ministres de la collaboration économique et des Affaires étrangères de l'Allemagne de l'Ouest ainsi que le premier ministre de l'Australie ont manifesté leur profonde inquiétude au sujet de ce problème. Si nous soumettions la question aux Nations Unies, nous ne serions pas les seuls à faire preuve d'intérêt humanitaire.

Nous ne voulons pas nous ingérer dans les affaires intérieures d'un autre pays, mais il est incontestable quand des violations flagrantes des droits humains se produisent constamment—et telle est certes la situation au Vietnam du Sud—que la communauté internationale a le droit et l'obligation d'intervenir, non pas par des moyens militaires mais en exprimant clairement l'opinion mondiale. Même les pays les plus autoritaires sont sensibles à l'opinion mondiale. Voici un domaine où le Canada peut montrer la voie et j'espère que les députés manifesteront au secrétaire d'État aux Affaires extérieures l'espoir que la

demande de la commission impartiale qui l'a interrogé à ce sujet, recevra une attention favorable.

J'aimerais maintenant passer à un autre aspect des politiques du Canada sur le Vietnam. Je le fais en mon nom propre et non pas au nom du comité même si quelques-uns de ses membres sont d'accord avec moi. Il est très clair qu'en dépit des termes précis de l'accord de Paris de 1973 prévoyant le retrait complet des conseillers et du personnel paramilitaire américains, la négociation de la libération des prisonniers politiques, l'établissement des libertés civiles, et la formation d'un conseil national de réconciliation et de concorde nationales, le régime Thieu et le gouvernement américain ont passé outre à ces dispositions. De fait, un article du *Times* de New York reproduit je crois dans le *Globe and Mail* de samedi dernier donne un compte rendu détaillé de la situation. En voici un extrait:

Les États-Unis, loin d'abandonner progressivement l'activité militaire au Vietnam du Sud sont passés d'un état de guerre proprement dite à un état de collaboration intense, expédiant non seulement des quantités énormes d'armes et de munitions mais un fort nombre de citoyens américains qui sont devenus partie intégrante des services d'approvisionnement, de transport et d'espionnage sud-vietnamiens.

On dira peut-être que cette question concerne les États-Unis et non pas le Canada. Mais quelle a donc été la position du Canada? D'abord, nous parlons de donner plus d'importance à notre représentation diplomatique à Saigon. Deuxièmement, nous avons absolument refusé de reconnaître le gouvernement révolutionnaire provisoire qui était une des parties à l'Accord de Paris et auquel on a accordé un statut juridique, parmi les nations. Nous faisons comme si le gouvernement révolutionnaire provisoire n'existait pas.

● (1630)

En ce qui concerne le Vietnam du Nord, nous le reconnaissons du point de vue diplomatique, mais nous n'avons donné aucune signification à cette reconnaissance. Notre ambassadeur à Pékin est accrédité au régime de Hanoï. Il a certainement assez de travail à représenter nos intérêts dans la République populaire de Chine sans encore s'occuper du Vietnam du Nord. Entre-temps, pour les contacts diplomatiques quotidiens, nous dépendons entièrement de l'ambassadeur britannique et de ses collaborateurs. Pour autant que je sache, nous n'avons même pas discuté avec le régime de Hanoï de l'aide à la reconstruction. Quel que soit l'avenir du Vietnam, il est fort probable que les autorités installées maintenant à Hanoï auront quelque chose à dire à son sujet. Il est vraiment insensé de jouer les favoris du régime autoritaire et instable de Saigon et d'ignorer en pratique le Vietnam du Nord et le gouvernement révolutionnaire provisoire.

Ce problème présente un autre aspect, c'est que le régime de Saigon dépend beaucoup des États-Unis et de l'aide extérieure pour arriver à maintenir son système actuel de répression et de guerre permanente. On demandera aux institutions internationales, dont le Canada fait partie, d'accroître leur aide au Vietnam du Sud, si ce n'est déjà fait. On a fait des rapports à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et, soit dit en passant, les auteurs de ces rapports ne sont allés nulle part, sauf à Saigon, mais ils ont reçu leurs renseignements des gens de Saigon. Il est possible que la Banque mondiale et de nombreuses autres institutions soient sollicitées dans le cadre d'un programme volontaire visant à amener le reste du monde, le Canada y compris, à financer le maintien du régime actuel de Saigon.

Il est impossible de réparer les terribles et énormes dégâts causés par la guerre dans tous les coins du Vietnam